

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le huit mars à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET 🗨️ N° 2023_08_03_7

↳..... Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Date de la convocation

▪ 02 mars 2023

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, NOËL Laure, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme GUILLOU Elodie	à	M. DUBAËLE Jean-Luc
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

M. LAMIRAND Christophe
M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommé Secrétaire de Séance

M. LEPRETRE Médéric

SERVICE RESSOURCES

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON
PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT
SAISONNIER D'ACTIVITE**

Le Maire informe l'Assemblée délibérante ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire, de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, pour l'entretien des bâtiments et espaces communaux, pour le service petite enfance, pour le pôle sportif et pour le service sécurité et domaine public ;

En conséquence,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE le recrutement d'agents contractuels, à compter du 13 mars 2023 dans **le grade d'adjoint technique territorial**, grade relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs pour les services municipaux suivants :

- le Camping Municipal : 4 agents qui assureront des fonctions d'ouvriers polyvalents à temps non complet pour une durée de service de 20 heures par semaine et sur 6 mois, pour couvrir la saison estivale soit 4 contrats de 6 mois à 20 heures/semaine.

- le service « Administration Générale » :

7 agents qui assureront, des fonctions d'ouvriers polyvalents, soit :

5 contrats de 6 mois à 20 heures/semaine

2 contrats de 2 mois à 20 heures/semaine.

- les « Services Techniques » : 13 agents qui assureront des fonctions d'ouvriers polyvalents à temps complet soit :

4 contrats de 6 mois à 35 heures/semaine pour le service nettoyage

2 contrats de 6 mois à 20 heures/semaine pour le service nettoyage

1 contrat de 6 mois à 35 heures/semaine pour la cellule des manifestations

1 contrat de 6 mois à 35 heures/semaine pour le service du bâtiment

5 contrats de 6 mois à 35 heures/semaine pour le service des espaces verts.

- le service « Petite Enfance » : 1 agent qui assurera une fonction d'ouvrier polyvalent à temps complet, soit :

1 contrat de 6 mois à 35 heures/semaine.

DECIDE le recrutement d'agents contractuels, à compter du 13 mars 2023 dans **le grade d'adjoint territorial d'animation**, grade relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs **pour le service des sports pendant les vacances scolaires comme suit :**

3 contrats de 2 mois à 35 heures/semaine.

PRECISE que ces agents assureront, des fonctions d'animateur, à temps complet (35 heures/semaine)

DECIDE le recrutement d'agents contractuels, à compter du 13 mars 2023 **dans le grade d'adjoint administratif territorial**, grade relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs **pour le service sécurité et domaine public**, de 2 contrats de 4 mois à 35 heures/semaine.

PRECISE que ces agents assureront des missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique ainsi que d'autres liées à l'Occupation du Domaine Public.

- 4/N° 7 -

DIT que la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice majoré, du 1er échelon, du grade de recrutement

DIT que la rémunération mensuelle sera fixée selon le grade, échelon et indices cités ci-dessus à laquelle, le cas échéant, s'ajoutera l'indemnité de congés payés fixée à 10 % de la totalité de la rémunération ;

PRECISE que les périodes de recrutements des différents agents seront indiquées sur chaque contrat de travail.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#